

AVIS N° 1

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE BOURGES PLUS

—

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. AVIS SUR L'APPROCHE GÉNÉRALE	4
3. AVIS SUR LES AXES : APPROCHE THEMATIQUE	5
3.1 AXE 1 : PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS, L'ATTRACTIVITE ET LE DYNAMISME ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	5
3.2 AXE 2 : VISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE PAR LA RENOVATION DU PATRIMOINE ANCIEN ET DES LOGEMENTS, ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	5
3.3 AXE 3 : BATIR LA VILLE DES COURTES DISTANCES PAR LE DEVELOPPEMENT DES FORMES ALTERNATIVES DE MOBILITES ET L'ADAPTATION DU TERRITOIRE	7
3.4 AXE 4 : RAPPROCHER LE MONDE AGRICOLE ET LES CONSOMMATEURS, ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE, LOCALE ET DIVERSIFIEE	7
3.5 AXE 5 : FAIRE DE L'EXEMPLARITE DE BOURGES PLUS ET DES COMMUNES UN LEVIER DE MOBILISATION DU TERRITOIRE.....	8
4. CONCLUSION GENERALE	8

1. PREAMBULE

Le Conseil de Développement a été saisi pour donner un avis sur les enjeux prioritaires du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur demande de la Communauté d'Agglomération.

La version du PCAET présentée sous la précédente mandature du CODEV manquait de chiffrage ; le CODEV actuel note une évolution notable de la dernière version du PCAET.

Le CODEV considère que ce plan est d'une importance cruciale par le fait qu'il revêt plusieurs dimensions qui sont d'ordre environnemental.

Ce plan offre une occasion unique de mettre en œuvre des actions exemplaires.

Le CODEV propose donc une analyse des enjeux et actions associées.

Cet avis a été préparé par un groupe de travail constitué auquel certains membres du Bureau se joints. Ce groupe comprend 3 animateurs. Deux volontaires intéressés par le sujet les ont rejoints durant cette démarche d'étude.

Le dossier PCAET sera présenté au Conseil Communautaire le 2 décembre 2021.

Membres du Groupe de Travail :

(Les noms des participants ci-après sont en caractères gras)

AUGE Jean-Christophe	
BLIN Morgan	
CARIDROIT Jean-Denis	
CHABRILLAT Guy	
CRISTOVAO Florian	
GREAU Catherine	
HAYOTTE Gérald	
LEBAS Etienne	
LEMAIRE Michèle	
LESPAGNOL Anne-Gaëlle	
LIMBERGER Jean-Philippe	Animateur
LLARI Jean	Président du CODEV
MOUTIER Justine	Animatrice et Rapporteur
ROBIN Lény	
SOUMEILHAN Nathalie	
VALIERE-VIALEIX Raphaëlle	Animatrice
WIART Jean-Philippe	

La saisine du Conseil de Développement ayant été faite durant la période estivale, il n'a pas été possible de réunir le groupe de travail avant la rentrée de septembre.

Ce groupe a travaillé en présentiel et s'est réuni quatre fois les :

- 02 septembre 2021 (réunion commune PCAET et PLUI)
- 13 septembre 2021
- 21 septembre 2021
- 06 octobre 2021

Lors de la première séance de travail du 2 septembre dernier, Monsieur Denis POYET, Vice-Président « Aménagement de l'Espace et Urbanisme Intercommunal », accompagné des techniciens de BOURGES PLUS ont été invités par Monsieur Jean LLARI, Président du CODEV, pour présenter les dossiers PCAET et PLUI. Un temps d'échange s'est instauré.

Par ailleurs, le groupe de travail a effectué ses propres recherches de sources documentaires.

2. AVIS SUR L'APPROCHE GÉNÉRALE

A la lecture de ce PCAET, celui-ci semble plus abouti que le précédent. Les ambitions de l'Agglomération de Bourges Plus sont louables, mais peut-être trop ambitieuses.

En effet, à bien y regarder de plus près, Bourges Plus se fixe des objectifs, qui, parfois, sont supérieurs aux exigences de la réglementation nationale.

Concernant le PCAET, celui-ci est constitué de fiches-actions répertoriées dans cinq axes d'interventions stratégiques :

- Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire ;
- Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables ;
- Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire ;
- Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée ;
- Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et des communes un levier de mobilisation du territoire.

Si les trois premiers axes s'avèrent construits, bien que certaines actions ne soient pas toujours chiffrées, les deux derniers axes sont beaucoup moins argumentés.

Les fiches constituent davantage un inventaire qu'un plan d'action réel et mettent en exergue de nombreuses incohérences. A titre d'exemple, des objectifs sont sous-dimensionnés au regard du nombre de citoyens sensibilisés par rapport au nombre d'habitants sur le territoire de l'Agglomération Bourges Plus.

Si l'Agglomération veut atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, elle devra sensibiliser davantage les citoyens. Cette sensibilisation devra commencer dès le plus jeune âge.

3. AVIS SUR LES AXES : APPROCHE THEMATIQUE

3.1 AXE 1 : PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS, L'ATTRACTIVITE ET LE DYNAMISME ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Sur cet axe, la première fiche concerne la sensibilisation des décideurs et du grand public sur les enjeux environnementaux. Dès lors, on constate un manque de cohérence entre l'objectif que l'on souhaite atteindre et l'action mise en place.

Pour illustrer ce point, voici quelques actions soulevées :

- Le Printemps de l'écologie : certains des stands proposent des « gadgets » en plastique. Ceci marque clairement le manque de cohérence avec l'objectif souhaité. Pourquoi ne pas mettre en place une charte de bonne conduite pour les participants, s'engageant dans une démarche environnementale ;
- L'organisation de soirées-débats : ce format ne semble pas pertinent pour investir efficacement et quantitativement les citoyens.

Aussi, cet axe a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants, élément qu'on ne retrouve pas à la lecture du dossier par exemple, la végétalisation et le verdissement qui n'ont pas été mis en avant alors que ce point aurait pu faire l'objet d'une action dédiée.

Enfin, concernant la pollution lumineuse, l'extinction de l'éclairage à minuit ne limitera pas l'impact sur une partie de la biodiversité nocturne, celle au comportement crépusculaire ; les chauves-souris sortent bien plus tôt, au coucher du soleil. En revanche, cette action permettra de bénéficier d'économies d'énergie. Dans un second temps, il serait intéressant de mener une réflexion sur la diminution des points lumineux et/ou sur la réduction de l'intensité suivant la typologie des quartiers.

3.2 AXE 2 : VISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE PAR LA RENOVATION DU PATRIMOINE ANCIEN ET DES LOGEMENTS, ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Comme, ce fut le constat sur l'axe précédent, l'étude de ce deuxième axe fait ressortir le manque de cohérence entre l'objectif que l'on souhaite atteindre, l'action mise en place et le nombre de citoyens sensibilisés.

Si l'on reprend la première fiche-action relative à l'organisation des défis éco-citoyens, il est d'abord mentionné que sept défis seront réalisés en 2025, puis dans le détail de l'action on évoque cinq défis. Qu'importe ; le nombre de foyers sensibilisés semble dérisoire au vu du nombre d'habitants sur le territoire de l'Agglomération Bourges Plus.

Ensuite, cet axe vise à mettre en place une politique de rénovation énergétique sur le bâti. On note le déséquilibre financier entre le budget alloué aux logements sociaux et celui dédié aux rénovations des particuliers. Si l'on fait le calcul, 280 000 € alloués sur sept années pour les particuliers contre 180 000 000 € pour les logements sociaux, ce qui représente une aide moyenne de 1 866 € par logement privé. Cette aide est insignifiante au vu des sommes qui doivent être dépensées par les particuliers pour ce type de travaux (reste à charge trop important pour les logements privés).

Faut-il alors rappeler, qu'à partir de 2025, la loi Climat prévoit que les logements classés G sur le diagnostic de performance énergétique n'auront plus le droit d'être mis en location. Les F suivront en 2028. S'il n'y a pas d'aides supplémentaires pour la rénovation du bâti privé, cela risque d'avoir une répercussion néfaste sur la dynamique du territoire.

Notons, par ailleurs, les difficultés rencontrées par les propriétaires du centre-ville de Bourges concernant la réglementation des Bâtiments de France. Des négociations ne peuvent-elles pas être engagées auprès de l'ABF pour trouver un équilibre plus judicieux entre nouvelles normes environnementales et préservation du patrimoine. Si les propriétaires ne peuvent pas rénover, demain ils ne pourront plus louer, ce qui entrainera de fait une augmentation des logements vacants en centre-ville.

Cet axe expose également le développement des énergies renouvelables. Il est important de ne pas faire d'amalgames entre la baisse de la consommation, l'augmentation des énergies renouvelables et la baisse des énergies fossiles.

Sur le photovoltaïque, cette technologie doit être privilégiée sur le bâti et doit prendre en compte la nouvelle réglementation sur certains bâtiments. En effet, désormais, les constructions et installations de plus de 1000 m² d'emprise au sol doivent prévoir la production d'énergies renouvelables ou de dispositifs de végétalisation en toiture.

De plus, une vigilance devra être observée sur l'emplacement du photovoltaïque au sol.

Concernant les éoliennes, si elles ne sont pas hautes, on risque d'étendre les sites pour avoir un minimum de production. Il faut faire attention à la biodiversité ; chauve-souris, hiboux et passereaux qui sont de plus en plus touchés. Notons toutefois, les contraintes d'implantation sur le territoire ; l'aéroport, la cathédrale, les radars, la base aérienne d'Avord et la volonté de préserver les surfaces agricoles.

Enfin sur la méthanisation, quid des effets du transport (aller-retour des camions). Cet impact est-il pris en compte dans le calcul des données des émissions de gaz à effet de serre, notamment celles engendrées sur les territoires voisins. Il serait souhaitable qu'un cadre réglementaire vienne préciser les conditions d'installation et d'exploitation.

Aussi, le développement des usines de méthanisation pose question sur plusieurs points :

- La culture dédiée : des terres céréalières sont cultivées et récoltées de manière précoce en période de nidification au sol de certaines espèces comme le Busard ;
- L'eau et l'alimentation : ces cultures nécessitent l'usage d'eau ; eau qui se fait de plus en plus rare, sans parler de la finalité ; utiliser de la nourriture non pas pour se nourrir mais pour générer du gaz ;
- Les boues : qu'en est-il du traitement de ces boues, sont-elles saturées ? Leur acidité ne permet pas aux agriculteurs de cultiver ;
- Il y a aussi le problème de fuite éventuelle, les problèmes d'odeur et gaz nocif.
- Le manque d'un cadre strict

Pour terminer sur cet axe, qu'en est-il de la prise en compte de la pollution en dehors du territoire, c'est-à-dire au niveau mondial. Lorsque l'on roule en électrique, on pollue en Chine par la construction du matériel. C'est inutile.

La seule solution est de réduire sa consommation.

3.3 AXE 3 : BATIR LA VILLE DES COURTES DISTANCES PAR LE DEVELOPPEMENT DES FORMES ALTERNATIVES DE MOBILITES ET L'ADAPTATION DU TERRITOIRE

Cet axe met en avant le déplacement sous ses différentes formes :

→ Le vélo :

Il est prévu de développer les pistes cyclables. Il paraît alors évident comme le PLUi le préconise, de favoriser la continuité des circuits notamment sur la ville de Bourges.

Si l'on souhaite rester cohérent, les pistes cyclables devront prendre en compte les zones de biodiversité (trame verte). C'est pourquoi, la création de 17 liaisons cyclables soit 51 km doit être mûrement réfléchi. Aujourd'hui cette pratique est dangereuse (circulation), surtout pour les personnes venant de l'extérieur de la ville de Bourges.

Concernant la prime à l'achat de vélo, il peut être regrettable de ne pas y inclure l'achat de vélo sans assistance électrique.

Afin de développer la pratique du vélo, le manque de stationnement dédié doit lui aussi être pris en compte.

→ Les bornes électriques :

Avant d'installer davantage de bornes électriques, un diagnostic de l'existant doit être réalisé.

Aujourd'hui, combien de bornes électriques sont installées sur le territoire de l'Agglomération ? Quel est le taux d'utilisation sur chacune de ses bornes ?

Il est évident que tout le monde ne peut s'équiper chez soi, d'autant plus en centre-ville de Bourges

Le choix d'implantation des bornes doit viser ceux qui n'en ont pas ou ne peuvent en installer. Il faut prioriser ces zones où la population est dense.

La marchabilité est la grande oubliée sur cet axe ce qui pose le problème de l'état des rues et des trottoirs en centre-ville. Cela reste pourtant le moyen le plus écologique de se déplacer.

Le déplacement à vélo ou trottinette électrique est venu remplacer le déplacement à pieds sur les courtes distances. Ce fait génère donc un usage et une consommation supplémentaire.

3.4 AXE 4 : RAPPROCHER LE MONDE AGRICOLE ET LES CONSOMMATEURS, ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE, LOCALE ET DIVERSIFIEE

A la lecture des fiches-actions relative à cet axe, celui-ci se révèle être le moins chiffré et le moins abouti des cinq axes d'interventions stratégiques développés par l'Agglomération de Bourges Plus dans le PCAET.

De ce fait, il n'y a que très peu d'observations sur les actions qui lui affèrent.

En ce qui concerne la réalisation des diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles, il est possible de suivre cette évolution de la biodiversité en s'inscrivant dans la démarche de l'Observatoire agricole de la biodiversité du Muséum national d'Histoire naturelle (Vigie Nature) et y inclure le lycée agricole dans une démarche formatrice et de sensibilisation des élèves.

L'évolution du nombre de vers de terre sur une parcelle, des pollinisateurs sauvages et autres espèces seront alors un indicateur de suivi.

Aussi, le projet alimentaire de territoire est actuellement étudié par le PETR Centre-Cher. C'est un projet ambitieux et compliqué à mettre en place. Une étude poussée devra être menée sur les besoins et leur variabilité. En effet, ce projet devra tenir compte des variabilités liées aux cantines scolaires (vacances scolaires), à la saisonnalité de la production et donc adapter la production globale.

A l'heure d'aujourd'hui, il y a très peu de maraichage sur le département et peu de terres adaptées. Ça sera un processus long à mettre en œuvre.

Un budget de 175 100 euros est affecté à cette action, sans que l'on comprenne à quoi cela correspond réellement car ce projet est porté par le PETR et n'est pas encore élaboré.

Sur le volet lié à l'accompagnement de l'évolution des régimes alimentaires, les produits bio sont mis en avant. Manger bio est une chose, mais du point de vue du PCAET l'objectif est prioritairement de manger local. En effet, manger bio ne veut pas forcément dire manger local.

3.5 AXE 5 : FAIRE DE L'EXEMPLARITE DE BOURGES PLUS ET DES COMMUNES UN LEVIER DE MOBILISATION DU TERRITOIRE

Ce dernier axe est relatif à l'exemplarité de l'Agglomération Bourges Plus et des communes associées. Les fiches-actions présentées dans cet axe sont toutes chiffrées et pas des moindres.

Pour exemple, l'isolation de bâtiments est chiffrée avec un montant prévisionnel de 20 millions d'euros pour 29 bâtiments, soit près de 700 000 € par bâtiment. L'enveloppe dédiée semble à première vue excessive. La question de la rentabilité a-t-elle été soulevée ? Quel est le gain énergétique par rapport au montant dépensé ?

Quant à la fiche 5.5.1 liée à la mise en place un plan de déplacement d'administration notamment sur le point « Réduire le poste coût des transports pour améliorer le pouvoir d'achat des agents », nous n'arrivons pas à l'interpréter.

4. CONCLUSION GENERALE

Le Conseil de Développement de l'Agglomération Bourges Plus ne peut-être que favorable à cette démarche. Toutefois, ce dossier ne fait pas ressortir les éléments majeurs. Ce document ressemble davantage à un inventaire qu'à un plan.

Certains points auraient mérités d'être intégrés au PCAET comme :

- La dépollution des sols et des eaux par les plantes (phytoremédiation) ;
- La récupération des eaux de pluie l'eau pour les WC ;
- La récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ;

- L'achat de plantes moins gourmandes en eau ;
- La mise en place de composteurs dans les écoles ;
- La mise en place de déshydrateurs dans les écoles, il permet déshydrater et broyer les restes de fruits et légumes ou de viande pour en faire une poudre sèche. La masse déchets est divisée par 10 et peut être réutilisée en compost. Ce processus est actuellement testé sur la commune de Rians ;
- La mise en place de bacs séparateurs hydrocarbures sur les parkings par exemple.

L'eau est mise en avant dans l'édito mais inexistante dans les fiches-actions présentées ; l'eau est pourtant un élément majeur pour le climat.

Le cycle de l'eau influe directement sur le climat local. L'eau est impliquée à tous les niveaux du système climatique. Cette présence engendre une relation étroite et réciproque entre l'eau et le climat.

Aussi, il est évident que les actions devront être priorisées en termes de rendement par rapport à la dépense ; quel est le gain énergétique, climatique ?

Il faudra déterminer les grands axes et y mettre les moyens.

Des actions de sensibilisation plus larges et moins saupoudrées devront être mises en place notamment en direction des citoyens car sans lui rien ne se fera.

Pour ce faire, la sensibilisation doit s'opérer dès le plus jeune âge et passer par les écoles.

Enfin, le CODEV demande à être associé et consulté pour l'amélioration du document mais aussi pour le suivi et l'évaluation des dispositions concourant à la promotion du développement durable prévu par la législation.